

Comment la mairie de Saint-Lambert peut-elle accorder deux permis aussi contestables ?

Dans le **site classé** « la vallée du Rhodon » un des fleurons du Parc Naturel, avec ses trois **Monuments Historiques (M.H.)** : un inscrit « l'Eglise », un classé « le Cimetière », et un à l'inventaire « le manoir » (lequel serait à inscrire pour une protection au titre des M.H., voire à classer)

Pourquoi défigurer cet environnement exceptionnel, l'un des derniers villages authentique de l'Ile de France ?

L'instruction des deux permis de construire a été bâclée avec des non-conformités,

Voir nos notes d'informations 37 et 41 avril et août 2024 sur notre blog « www.aavre.org »

Ces fautes lors de l'instruction des deux permis causent un important préjudice au village, aux habitants respectueux des règles, aux sites classés et au Parc !

Permis de construire 2019 - Extension d'une maison - chantier 2023/2024 - 2 Chemin du Charme et du Carrosse



Ecarts importants entre les plans du permis de construire et la construction réalisée ! ?



Modifications importantes entre les plans des façades du permis de construire et la réalité.

Modification majeure d'un espace ouvert en espace fermé, une non-conformité grave, sauf si un P.C. modificatif a été déposé (affichage ?) durant la période de validité du PC 2019, et autorisé ?

L'acceptation du permis impose la consultation préalable du Parc, ce qui n'a pas été fait, nous en avons la preuve. Cependant l'architecte du permis de construire a trompé les services de l'Etat et la commission des Sites en écrivant dans sa notice descriptive « **Son esthétique a été appréciée et validée** » par l'Architecte du Parc.

Le permis de construire 2019 est entaché d'illégalité, cet avis du Parc n'existe pas, c'est un faux.

Permis de construire 2022 - Extension d'une maison - chantier 2023/2024 - 1 rue de Port-Royal

Le toit-terrasse a un impact important sur l'environnement par rapport à un toit classique, en raison des produits synthétiques difficilement biodégradables (pollution plastique) et qui polluent les nappes phréatiques.



Les chantiers seraient terminés, nous attendons de voir les réponses de la mairie lors de la vérification des déclarations d'attestation d'achèvement et de **conformité** des travaux (D.A.A.C.T.), non déposées en septembre en mairie.

Note **40**
du 03/09/2024
remise à M. le Maire

Comment préserver la dignité du Cimetière ancien de Saint-Lambert, un lieu de mémoire, et classé !?

Malgré un investissement en 2017 très important, réalisé de manière à faciliter l'entretien des allées avec un montant extravagant, plus de 136 000 €HT, (soit plus de 163 000 €TTC) (**subventions non contrôlées gaspillage de l'argent public**), dont des honoraires d'Architecte de Maîtrise d'Œuvre, de Bureau de Contrôle Technique, et de Bureau de Coordination Sécurité et Protection de la Santé ... et de plantations, pour 12 537 €TTC (où sont elles enterrées dans le cimetière ?).

La mairie devrait demander l'intervention de l'architecte de conception et d'exécution, le Cabinet J. Liochon, promoteur de cette très onéreuse réalisation avec l'entreprise Colas (Leader mondial des travaux routiers), pour une démonstration de l'entretien de leur réalisation ?



Une végétation très soignée ...



Trois photos du 04/08/2024 du cimetière laissé à l'abandon.

Voir aussi nos photos de l'état du cimetière en 2018 et 2019 sur www.aavre.org



Photo 04/09/2024 - Plantations 2017 - Montant 12 537 €TTC

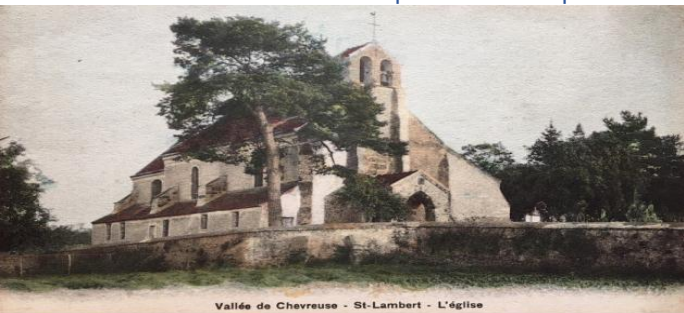


Pollution plastique 2017 du sol sous le gravillon

Note **39**
du 20/08/2024
remise à M. le Maire

Comment préserver la visibilité de l'Eglise de Saint-Lambert, un lieu spirituel, et inscrit !?

En respect de son paysage, de son patrimoine architectural.
Et en respect de son patrimoine spirituel, devenu invisible, caché par la végétation.



Vallée de Chevreuse - St-Lambert - L'église



Photo du 04/08/2024

Ne serait-il pas possible d'entretenir et d'élaguer les arbres et les haies, pour préserver un paysage ouvert sur l'Eglise, **classée Monument Historique ?**

Un patrimoine historique, est un édifice, un espace, qui a été protégé du fait de son intérêt patrimonial (La Fondation du patrimoine)

Espérons que demain, nos élus vont intervenir, pour la protection de notre patrimoine commun.

Copie les services de l'Etat concernés

Pour être informé et participer à la préservation de notre village, de nos hameaux, et de notre vallée, aidez-nous en rejoignant notre association.

www.aavre.org